

COMMISSION PERMANENTE

séance du 29 août 2005

CP 05/08-07

SOCIETE PROMOLOGIS

DEMANDE DE GARANTIES D'EMPRUNTS

REHABILITATIONS DE LOGEMENTS

**9 LOGEMENTS RESIDENCE LES MOURGUES A SEPTFONDS
68 LOGEMENTS RESIDENCE BEAUSOLEIL A MONTAUBAN
50 LOGEMENTS RESIDENCE MONPLAISIR A MONTAUBAN
19 LOGEMENTS RESIDENCE LE PLACIOT A DONZAC**

Rapport de M. le Président :

J'ai l'honneur de soumettre à votre examen quatre demandes de garanties d'emprunts présentées le 5 avril 2005 par M. le Directeur de la Société Anonyme PROMOLOGIS, destinées à diverses opérations de réhabilitations de logements dans diverses communes du département.

1. Réhabilitation de 9 logements, Résidence Les Mourgues à Septfonds :

Le plan de financement prévisionnel d'un montant global de 100 000 Euros fait apparaître le détail suivant :

* Fonds propres	10 000 Euros
* Prêt CDC	90 000 Euros
Total	100 000 Euros .

Les caractéristiques du prêt à réaliser auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations sont les suivantes :

* Prêt CDC	90 000 Euros
* Taux d'intérêt actuariel	2,95 %
* Durée	15 ans

Le prêt dont il s'agit est garanti à 50 % par la Commune de Septfonds par délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2005. La garantie sollicitée du Département porte donc sur une quotité de 50 % , soit une somme de 45 000 Euros.

2. Réhabilitation de 68 logements, Résidence Beausoleil à Montauban :

Le plan de financement prévisionnel d'un montant global de 390 000 Euros fait apparaître le détail suivant :

* Prêt CDC	350 000 Euros
* Fonds propres	40 000 Euros
Total	390 000 Euros .

Les caractéristiques du prêt à réaliser auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations sont les suivantes :

* Prêt CDC	350 000 Euros
* Taux d'intérêt actuariel	2,95 %
* Durée	15 ans

Le prêt dont il s'agit est garanti à 60 % par la Communauté de Montauban et des Trois Rivières, par délibération du Conseil Communautaire en date du 24 juin 2005. La garantie sollicitée du Département porte donc sur une quotité de 40 % , soit une somme de 140 000 Euros.

3. Réhabilitation de 50 logements Résidence Monplaisir à Montauban :

Le plan de financement prévisionnel d'un montant global de 260 000 Euros fait apparaître le détail suivant :

* Prêt CDC	234 000 Euros
* Fonds propres	26 000 Euros
Total	260 000 Euros .

Les caractéristiques du prêt à réaliser auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations sont les suivantes :

* Prêt CDC	234 000 Euros
* Taux d'intérêt actuariel	2,95 %
* Durée	15 ans

Le prêt dont il s'agit est garanti à 60 % par la Communauté de Montauban et des Trois Rivières. par délibération du Conseil Communautaire en date du 24 juin 2005. La garantie sollicitée du Département porte donc sur une quotité de 40 % , soit une somme de 93 600 Euros.

4. Réhabilitation de 19 logements Résidence Le Placiot à Donzac :

Le plan de financement prévisionnel d'un montant global de 78 000 Euros fait apparaître le détail suivant :

* Prêt CDC	70 000 Euros
* Fonds propres	8 000 Euros
Total	78 000 Euros .

Les caractéristiques du prêt à réaliser auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations sont les suivantes :

* Prêt CDC	70 000 Euros
* Taux d'intérêt actuariel	2,95 %
* Durée	15 ans

Le prêt dont il s'agit est garanti à 50 % par la Commune de Donzac par délibération du Conseil municipal en date du 28 avril 2005. La garantie sollicitée du Département porte donc sur une quotité de 50 % , soit une somme de 35 000 Euros.

Je vous saurais gré de bien vouloir délibérer et, le cas échéant, m'autoriser à signer la convention et les contrats de prêts correspondants.

**EXTRAIT du REGISTRE des
DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE**

Séance du 29 août 2005

CP 05/08-07

SOCIETE PROMOLOGIS

DEMANDE DE GARANTIES D'EMPRUNTS

REHABILITATIONS DE LOGEMENTS

**9 LOGEMENTS RESIDENCE LES MOURGUES A SEPTFONDS
68 LOGEMENTS RESIDENCE BEAUSOLEIL A MONTAUBAN
50 LOGEMENTS RESIDENCE MONPLAISIR A MONTAUBAN
19 LOGEMENTS RESIDENCE LE PLACIOT A DONZAC**

**DECISION de la COMMISSION
PERMANENTE**

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil général du 1^{er} avril 2004 portant délégation d'attributions à la Commission permanente,

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

– Accorde à la société Promologis :

· *Réhabilitation de 9 logements, Résidence Les Mourgues à Septfonds :*

- La garantie du département à hauteur de 50 % soit 45 000 € pour un prêt réalisé auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations d'un montant de 90 000 € au taux de 2,95 % sur une durée de 15 ans ;

– Précise que la commune de Septfonds accorde sa garantie à hauteur des 50 % restants ;

- *Réhabilitation de 68 logements, Résidence Beausoleil à Montauban :*
 - La garantie du département à hauteur de 40 % soit 140 000 € pour un prêt réalisé auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations d'un montant de 350 000 € au taux de 2,95 % sur une durée de 15 ans ;
- Précise que la Communauté de Montauban et des Trois Rivières, accorde sa garantie à hauteur des 60 % restants ;
- *Réhabilitation de 50 logements Résidence Monplaisir à Montauban :*
 - La garantie du département à hauteur de 40 % soit 93 600 € pour un prêt réalisé auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations d'un montant de 234 000 € au taux de 2,95 % sur une durée de 15 ans ;
- Précise que la Communauté de Montauban et des Trois Rivières, accorde sa garantie à hauteur des 60 % restants ;
- *Réhabilitation de 19 logements Résidence Le Placiot à Donzac :*
 - La garantie du département à hauteur de 50 % soit 35 000 € pour un prêt réalisé auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations d'un montant de 70 000 € au taux de 2,95 % sur une durée de 15 ans ;
- Précise que la commune de Donzac accorde sa garantie à hauteur des 50 % restants ;
- Autorise Monsieur le Président à signer la convention et les contrats de prêts correspondants.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,